

**Déclaration liminaire des représentants des personnels  
de Solidaires Finances Publiques élus à la  
CAP locale de promotion par liste d'aptitude 2019**

Monsieur le Président,

L'avenir de nos missions est en grand danger: un simple examen empirique des évolutions en cours et de celles que portent les propositions ministérielles permet d'être objectivement éclairé: la création d'agences comptables conduirait à un transfert des agents de la DGFIP à la fonction publique territoriale pour suivre leur mission, avec une conséquence non négligeable sur leur statut et à terme leur rémunération.

Si la mission de recouvrement était effectivement en tout ou partie confiée à un opérateur unique qui peut affirmer que ce serait la DGFIP le maître d'œuvre ?

Comment doit-on qualifier l'entremise des employeurs dans le cadre du prélèvement à la source, sinon qu'il s'agit d'une privatisation ?

Comment nommer autrement que privatisation rampante les dispositifs d'accès des notaires au fichier immobilier et le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication ?

Le ministre s'est permis de remettre en cause les structures d'accueil des contribuables en soulignant que ceux-ci n'avaient pas toujours des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les auront-ils demain quand ces contribuables seront contraints, faute de pouvoir rencontrer physiquement un agent, d'utiliser uniquement le canal internet ?

Les auront-ils demain dans une maison de service public où les personnels de la DGFIP seront rares et pas forcément à même de maîtriser toute la fiscalité ?

Pour Solidaires Finances Publiques nous sommes véritablement face à un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui passera par son auto destruction et au-delà, celle du modèle social républicain.

Le but poursuivi par le gouvernement est de vider les CAP de leur substance :

- en supprimant toute compétence sur les actes en matière de mobilité et de mutation,
- en supprimant toute compétence sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière statutaire,
- en supprimant toute compétence de droit sur les mesures individuelles favorables.

D'ailleurs, la DGFIP, toujours à la pointe en matière de régression des droits des agents, envisage de supprimer pour les évaluations les recours en CAP nationale.

L'exécutif ouvre les portes à la remise en cause du statut, par l'extension du recours aux contractuels, par l'individualisation des rémunérations, par le recours à la rémunération au mérite, par une déconcentration accrue qui accompagnera une très forte différenciation des organisations selon les territoires.

Ce sont tout à la fois les principes et les valeurs du service public universel et ceux de la Fonction publique qui sont mis à mal dans une approche purement dogmatique.

**Pour Solidaires Finances Publiques il faut continuer à combattre et stopper ces réformes scélérates. C'est avec la mobilisation de toutes et tous que nous arriverons à cet objectif.**

**La guerre est déclarée, les agents de la DGFIP n'ont plus d'autre choix que de lutter tous ensemble pour gagner.**

Concernant cette CAP,

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Enfin **Solidaires Finances Publiques votera contre** le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre la promotion des agents figurant sur cette liste mais **par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.**

À Privas, le 8 novembre 2018.